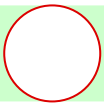




## Une espèce qui profite de nos erreurs ...

La renouée possède de formidables capacités de développement dans des secteurs artificialisés (remblais, enrochements, dépotoirs...). Elle a beaucoup plus de mal à s'installer dans des milieux naturels ou semi naturels équilibrés (berges de rivières boisées, prairies, forêts...) Si la Renouée est envahissante, c'est surtout parce que l'homme lui offre des opportunités de propagation par : des mauvaises pratiques de gestion (gyrobroyage, abandon des rémanents de coupe..), les

aménagement de rivières, l'artificialisation des milieux et l'introduction involontaire (dépôts de terre contenant des rhizomes, outillages mal nettoyés ...).



## Usages des produits Phytosanitaires

*L'utilisation de produits phytosanitaires est peu efficace et dangereuse pour les milieux aquatiques. Certaines matières actives décrites comme peu toxique, mais utilisées couramment persistent et peuvent s'accumuler dans l'eau et les sédiments.*

*Attention la distribution et l'application de produits phytosanitaires sont réglementés suivant les articles du code rural L 253 de 1 à 17, la loi du 17 06 92 le décret du 05 10 94 et l'arrêté du 11 09 06.*

*Les prestataires de services doivent être agréés par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.*

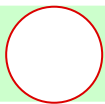
*Les recommandations et les guides officiels de bonnes pratiques sont disponibles sur le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr> Seuls sont utilisables les produits autorisés dans les conditions d'emploi homologués.*

*L'utilisation de la plupart des spécialités phytosanitaires est interdite à proximité des cours d'eau.*

***Leur impact sur la faune est la flore peut être plus préjudiciable que l'effet recherché.***



*Etat désastreux de l'impact d'un produit phytosanitaire appliqué par méconnaissance des bonnes pratiques*



## Quelques liens utiles :

Plusieurs sites techniques donnent un aperçu sur des retours d'expériences et des protocoles de gestion dans la région :

Le site spécialisé de Mireille Boyer

Le site du conseil général de Savoie :

Le site de l'association ECHEL

Le site Suisse :

Gestion des renouées en pays beaujolais :

codej=france&idfichier=65&page=DT1188985056&idapplication=page

Gestion des renouées en pays de seille :

<http://pagesperso-orange.fr/fallopia.japonica/page1.html>

<http://www.cg73.fr/index.php?id=1235>

[http://pagesperso-orange.fr/echel/saeve/rj\\_exp\\_extraits.html](http://pagesperso-orange.fr/echel/saeve/rj_exp_extraits.html)

[http://www.cps-skew.ch/francais/inva\\_reyn\\_jap\\_f.pdf](http://www.cps-skew.ch/francais/inva_reyn_jap_f.pdf)

<http://www.pays-beaujolais.com/telecharger-document.php?>

[http://hauteseille.fr/\\_\\_\\_onclick\\_uploads/2007/04/plaquette-1.pdf](http://hauteseille.fr/___onclick_uploads/2007/04/plaquette-1.pdf)

### **Mais aussi les sites partenaires :**

Le site de l' EPTB Saône Doubs :

Communauté de commune Saone Vallée

<http://www.smesd.com/>

<http://www.saone-vallee.fr/>